

# LEADER 2007-2013 : Enjeux et perspectives

# Une vision d'ensemble du règlement de développement rural 2007-2013

Développement  
rural 2007-2013

**Axe 1**  
amélioration de  
la  
compétitivité,  
de l'agriculture  
et de la  
sylviculture

**Axe 2**  
amélioration de  
l'environnement  
et  
de l'espace  
rural

**Axe 3**  
diversification  
économique  
et  
amélioration  
de la qualité  
de vie

**Axe 4 « Leader »**

Fonds européens de développement rural  
(FEADER)

# AXE 1:compétitivité

- améliorer les connaissances et renforcer le potentiel humain :
  - 5 mesures (installation, préretraite, formation, utilisation du conseil, instauration de services)
- restructurer et développer le capital physique et promouvoir l'innovation
  - 6 mesures (investissements agricoles, forestiers, agroalimentaires, coopération, infrastructures, catastrophes naturelles)
- améliorer la qualité de la production et des produits :
  - 3 mesures (respect des normes, participation à des régimes de qualité, promotion)
- .

# AXE 2 : aménagement de l'espace

- Utilisation des terres agricoles :
  - Paiements pour compenser les handicaps des zones de montagne et autres zones (ICHN)
  - Paiements agroenvironnementaux (MAE)
  - Paiements Natura 2000 et DCE (ICCE)
  - Paiements en faveur du bien-être
  - Aide aux investissements non productifs
- Utilisation des terres sylvicoles
  - Aide au 1er boisement de terres agricoles et non agricoles
  - Aide à la 1ère installation de système agroforestier sur des terres agricoles
  - Paiements Natura 2000
  - Paiements sylvo-environnementaux
  - Aide à la reconstitution du potentiel sylvicole et adoption de mesures de prévention
  - Aides aux investissements non productifs

## **AXE 3 : amélioration de la qualité de la vie et diversification des activités économiques**

- Diversification de l'économie rurale :
  - vers activités non agricoles
  - création micro entreprises
  - promotion activités touristiques
- Améliorer la qualité de vie :
  - services de base y compris services culturels et de loisirs
  - rénovation et développement des villages
  - conservation et mise en valeur du patrimoine
- Formation et information des acteurs
- Acquisition de compétences et animation

# Axe 4 - LEADER

*Objectifs stratégiques*

Valoriser le potentiel de développement local

Améliorer la gouvernance locale

*Objectifs opérationnels*

Mettre en œuvre des stratégies locales partenariales, intégrées et ciblées

Assurer l'élaboration et l'animation de stratégies locales

*Mesures*

Opérations relatives aux 3 axes  
Coopération

Animation et fonctionnement

# L'approche LEADER : caractère pilote

- L'approche LEADER se fonde sur plusieurs éléments :
  - ◆ Définition de stratégies locales dans une approche ascendante
  - ◆ Partenariat local, fondé sur un équilibre public/privé (c'est le GAL)
  - ◆ Approche globale : association de plusieurs secteurs
  - ◆ Ciblage de la stratégie sur une priorité
  - ◆ Mise en œuvre d'approches novatrices
  - ◆ Mise en œuvre de projets de coopération
  - ◆ Mise en réseau
- L'approche LEADER sera réservée
  - ◆ à des territoires organisés
  - ◆ dont la candidature répondra au mieux à ces éléments
  - ◆ sélectionnés par appel à projet

# ■ Le contenu du programme

## Au niveau national

Le Ministère de l'Agriculture et de la pêche choisira :

- le nombre maximal de GAL qui seront sélectionnés ;
- la procédure suivant laquelle les GAL seront sélectionnés (grille de sélection, calendrier...) ;
- la description des circuits financiers relatifs à LEADER ;
- une limite pour les frais de fonctionnement, ainsi qu'une estimation de la part des dépenses consacrées à l'animation.

Au niveau régional : Les DRAF devront :

- Analyser le vivier constitué par les territoires organisés ou émergents dans la région
- Définir la part de l'enveloppe régionale qui sera dédiée à l'approche LEADER

Chaque région indiquera la part de l'enveloppe régionale qui sera dédiée à la mise en œuvre de LEADER sur le FEADER

A titre indicatif, une enveloppe de l'ordre de 2 à 2,5 M€ de FEADER par GAL (équivalent à une dotation en dépense publique de 4 à 5 M€) « correspondrait à une bonne masse critique pour mener à bien une stratégie efficace sur un territoire. »

# En Bretagne

- 15 M€ ont été réservés à Leader (contre 24 M€ actuellement).
- Seuls 10 territoires seront sélectionnés (contre 14 actuellement)
- Leader a priori exclu de l'axe 2.

# La sélection des GALs

- La sélection des GALs se fera au niveau régional, sur la base d'un cadre méthodologique national (appel à projet).
- Des experts nationaux seront associés aux sélections régionales, afin de garantir l'application des règles communautaires et du cadre national et d'apporter une vision détachée du contexte local.

# Le calendrier

1 ou 2 appel(s) à projet au niveau régional sur la base d'un cadre méthodologique national

- Mars 2007 : Lancement de l'appel à projet
- **Juin 2007 : Date butoir pour répondre**
- 4<sup>ème</sup> trimestre 2007 : Sélection des GALs
- 1<sup>er</sup> semestre 2008 : 2<sup>nd</sup> appel à projet ?

# La gestion financière

- Principe du cofinancement sur la base de la dépense publique
  - toutes les opérations cofinancées à 55%
  - une enveloppe réservataire de FEADER par GAL pour 7 ans
  - Importance de rechercher un engagement pluriannuel des cofinanceurs
  - pas de dotation complémentaire

# La répartition des tâches (1/2)

Animation du territoire, appui à l'émergence et au montage de projets		GAL
Réception des demandes d'aide Délivrance de l'accusé de réception		GAL
Instruction des dossiers	Pertinence de l'opération	GAL → analyse de la pertinence de l'opération par rapport à la stratégie LEADER
	Instruction réglementaire et technique	Service instructeur (services de l'Etat ou des collectivités) → avis d'instruction technique bloquant
	Coordination de l'instruction réglementaire et technique	Agent en charge de la coordination de LEADER au niveau régional
Programmation		Comité de programmation du GAL au vu de : analyse de la pertinence + avis d'instruction technique Participation de l'autorité de gestion et de l'organisme payeur pour avis
Notification de l'aide au bénéficiaire		GAL
Engagement comptable (proposition)		GAL (à préciser)
Engagement juridique		Rédaction par le service instructeur en lien avec le GAL ou directement par le GAL (à préciser) Signature entre le bénéficiaire et le président du GAL, avec co-signature de l'autorité de gestion (à préciser)

# La répartition des tâches (2/2)

Certification de service fait	Constitution du dossier de solde (regroupement des pièces)	Bénéficiaire, avec l'appui du GAL
	Visite sur place	Service instructeur ou GAL (à préciser)
	Analyse réglementaire et technique	Service instructeur
	Coordination	Agent en charge de la coordination de LEADER
Ordonnancement		Service instructeur
Paiement au bénéficiaire		Organisme payeur

- Proposition d'un cadre méthodologique pour répondre au futur appel à projet

## 1) Création d'un Comité de Pilotage qui :

- Valide la méthodologie, pilote la démarche et les orientations prises en lien avec les groupes de travail du CD – novembre 2006

Composition de ce Comité ? 50% public, 50% privé

- Elus du Pays, du Département et de la Région,
- Membres du Comité de Programmation,
- Membres du Conseil de Développement,
- Représentants consulaires (Chambres d'agriculture)

## En s'appuyant sur le travail de diagnostic effectué lors de la rédaction de la charte,

- Définition des objectifs, priorités et enjeux
- Validation en Assemblée de Pays
- Création de groupes de travail en fonction des orientations définies
- Elaboration par l'équipe technique du programme d'actions qui constituera l'architecture du programme Leader du pays de Redon et Vilaine en fonction des possibilités de financement du FEADER.
- Négociations financières avec les différents co-financeurs publics
- **Dépôt de la candidature pour juin 2007**